

Compte tenu des ces objectifs, échanger de l'information en fournissant, entre autres, de la documentation sur les changements pertinents apportés par les pays à la législation du travail, aux mécanismes et instruments juridiques pour l'application de normes fondamentales du travail; et sur les progrès réalisés dans le domaine des relations employés-employeurs, documentation devant être fournie à une réunion de la Conférence interaméricaine des ministres du Travail tenue en 1998, et aux autres réunions des ministres du Travail, le cas échéant, notamment avec l'aide de l'Organisation des États américains, de l'Organisation internationale du Travail et de la Banque interaméricaine de développement.

Développement des ressources humaines Canada

Le ministre canadien du Travail a participé pour la première fois à la 11^e Conférence interaméricaine des ministres du Travail de l'Organisation des États américains qui s'est déroulée à Viña del Mar (Chili) en octobre 1998. Le gouvernement du Canada y a soutenu les objectifs de la Déclaration et du Plan d'action de Viña del Mar et réaffirmé qu'il était résolu à prendre les mesures nécessaires pour respecter ses engagements.

En février 2000, le Canada a participé à une réunion de suivi de Viña del Mar. La délégation canadienne comprenait des députés, le Congrès du travail du Canada et des représentants de Développement des ressources humaines Canada. Le Canada a fait le point sur les préparatifs du Sommet des Amériques de 2001 et a été choisi comme pays hôte de la prochaine Conférence interaméricaine de 2001.

À l'appui du Plan d'action élaboré au cours de la 11^e Conférence des ministres du Travail, le Canada animera deux ateliers en 2000 sur la médiation préventive et le changement organisationnel pour les pays d'Amérique Centrale et les Caraïbes. S'inspirant du Service fédéral de médiation et de conciliation (SFMC) du Canada, ce programme est destiné à favoriser de meilleures relations employeurs-employés. L'atelier permettra aux participants de comprendre comment les attitudes ou les comportements personnels influent sur l'issue de négociations complexes avec les travailleurs. Les participants obtiendront aussi de l'information de base sur le Programme de médiation préventive des SFMC et sur les services qu'il offre. L'atelier sur le changement organisationnel portera surtout sur l'environnement du secteur public et comprendra des activités favorisant la réflexion et les contacts entre les participants.

Continuer à respecter et à promouvoir les normes fondamentales du travail reconnues à l'échelle internationale. Dans cette optique, les États reconnaissent que l'OIT constitue l'organe habilité à établir et à faire appliquer ces normes, et soutiennent les travaux en cours à l'OIT relativement à l'échange d'information et à la négociation d'une nouvelle Déclaration de principes sur les droits fondamentaux des travailleurs, et le suivi à effectuer; ils estiment que la croissance et le développement économiques, stimulés par l'essor des échanges commerciaux et une plus grande libéralisation du commerce, contribuent à la promotion de ces normes et devraient mener à des niveaux d'emploi plus élevés; par contre, ils rejettent le recours aux normes du travail à des fins protectionnistes et notent que les secrétariats de l'Organisation mondiale du commerce et de l'OIT poursuivront leur collaboration.

Le Canada maintient son appui à des projets qui contribueront à une plus ample coopération et à